de la province, d'autres maisons prendront leur place.

. . . . . .

En terminant cette communication, je crois faire plaisir aux enfants de la *Croix* en leur donnant la liste des paroisses qui ont adopté pour symbole de tempérance le glorieux étendard de la croix.

Côté Sud du fleuve.

Saint-André, Kamouraska, Saint-Pascal, Saint-Denis, la Rivière-Ouelle, Saint-Anne-la-Pocatière, Saint-Roch-des-Aulnets, Saint-Jean-Port-Joli, l'Ilet, le Cap, Saint-Ignace, Saint-Thomas, Saint-Pierre (riv. du sud), Berthier, Saint-Valier, Saint-Michel, Beaumont, la Pointe-Lévi, Saint-Jean Chrysostôme, Saint-Charles, Saint-Henri Saint-Isidore, Saint-Gervais, Saint-Lazare, Sainte-Marguerite, Sainte-Claire, Sainte-Marie, Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Saint-Joseph, Saint-François, Tring, Forsyth, Lambton, Bécancour.—35.

Côté du Sud

La Pointe-du-Lac, Saint-Barnabé, le Cap de la Magdeleine, Saint Maurice, Champlain, Batiscan, Sainte-Geneviève, Saint-Stanislas, Sainte-Anne-la-Pérade, les Grondines, Saint Casimir, Deschambault le Cap-Santé, Saint-Basile, les Ecureuils, la Pointe aux-Trembles, Saint-Augustin, Saint-Raymond, l'Ancienne-Lorette, le faubourg Saint-Jean, Saint-Roch de Québec, Charlesbourg, Beauport, L'Ile-aux-Coudres, les Eboulements, Saint-Irénée, Sainte-Agnès, la Malbaie.—28.

UN ENFANT DE LA CROIX.

La Californie.

Comme tout le monde a aujourd'hui les yeux tournés sur la Californie, nous avons sujet de croire que nous intéresserons beaucoup nos lecteurs en reproduisant la correspondance suivante, écrite d'Amérique à un journal Parisien, après la prise de ce pays par les Etats-Unis: Ce document leur rappellera ce qu'a été autrefois la Californie.

New-York, 15 décembre 1846

La Californie.—Ce nom a eu la puissance d'émouvoir récemment la Bourse de Londres et de Paris. La nouvelle de la prise de possession de cette province par les Etats-Unis a fait baisser les fonds publics dans toute l'Europe, et plus d'un banquier qui s'effrayait ou spéculait sur le mot de Californie, le prononçait peut-être pour la première fois. Du moment que l'attention du monde politique et financier est dirigée de ce côté, il est bon de savoir de quoi l'on parle, et vos lecteurs me pardonneront de leur rappeler non pas tant ce qu'est actuellement la Californie que ce qu'elle a été autrefois. L'histoire de l'obscure péninsule a eu ses grandeurs, si elle a maintenant ses décadences; mais les unes furent l'œuvre de la religion, tandis que les autres sont l'ouvrage de la main des hommes et des révolutions.

On sait que la Californie proprement dite forme une étroite presqu'île à l'ouest du Mexique; elle a 300 lieues de longueur, sur 30 seulement de largeur; mais on a donné le nom de Nouvelle-Californie à la partie du continent américain s'étendant au nord de la péninsule jusqu'à l'Orégon. Ce territoire doit sa découverte à Fernand Cortès. L'étudiant de Salamanque, l'aïeul de Cuba, le vainqueur de Mexico, était maître en 1521 de l'immense monarchie de Montezuma. Mais son génie aventureux voulait encore soumettre de nouveaux royaumes à la couronne espagnole. Charles-Quint dépouille du gouvernement de l'empire que ce dernier a conquis; Cortès obtient comme une faveur insigne de pouvoir entreprendre à ses frais de nouvelles expéditions et nous le voyons en 1532 transportant pièce à pièce des navires à travers les montagnes mexicaines Il a construit ces vaisseaux sur l'Océan-Atlantique il les lance sur le Pacifique et il s'y embarque bientôt lui même, trouvant que ses capitaines ne vont pas dans leurs découvertes aussi vite que sa pensée. Cortès visite successivement les rivages de la Californie; mais ces côtes inhospitalières lui sont fatales; la tempête brise ses vaisseaux, la faim décime ses équipages, et les tribus nomades des indiens opposent à ses armes une résistance opiniâtre. La civilisation des Aztecs était plus facile à vaincre que la mobilité insaisissable des sauvages. Cortès se ruine dans ces entreprises infructueuses, et il en est réduit à engager les diamans de sa femme pour payer ses matelots mécontens. Il n'en a pas moins l'honneur d'avoir le premier découvert une vaste étendue de pays et d'avoir donné son nom à la mer Vermeille, qui devrait s'appeler encore mer de Cortès. Ces explorations auraient suffi pour illustrer un navigateur ordinaire; les Cook, les Vancouver en ont fait bien moins; mais elles se perdent au milieu des grandes actions du valeureux Castillan.

Pendant le siècle qui suivit, l'Espagne essaya vainement de coloniser la Californie. Elle attachait cependant une haute importance à cette possession. La cour de Madrid voulait se mettre en communication directe avec les Philippines, et elle avait besoin d'un bon port sur l'Océan-Pacifique pour y faire arriver les gallions de Manille. Mais onze expéditions successives, montées à grand frais et sous différents règnes, furent également désastreuses. La Vieille-Californie est entièrement couverte de montagnes volcaniques, sans rivières, sans forêts, sans ombrages. Dans quelques rares vallées existait une couche légère de terre végétale. Les sauvages y cultivaient du maïs; mais leur subsistance dépendait surtout de la pêche. Les colons que le gouvernement espagnol dirigeaient sur cette aride contrée, y périrent de misère ou abandonnèrent la partie, et en 1697, c'est-à-dire 176 ans après la conquête, aucun établissement n'existait dans la Californie. Ce fut alors que le gouvernement, désespérant du résultat avec ses seules forces, abdiqua en quelque sorte sa souveraineté en faveur d'un Ordre religieux. Les lettres-patentes octroyées par Charles II donnent à la Compagnie de Jésus le droit d'administrer la justice dans la Californie, d'y nommer aux emplois civils et militaires, d'y enrôler des troupes, et d'agir en tout comme les seuls représentans du roi d'Espagne dans la contrée. Muni de ces pleins pouvoirs, le père Salva-Tierra débarque en Californie le 25 octobre 1697, à la tête d'une armée de *cinq soldats* et prend solennellement possession du pays au milieu duquel il veut vivre et mourir. La mission de Loreto est fondée et l'œuvre d'évangélisation commence. Le jésuite, quoique assisté bientôt par les pères Piccolo et Ugarte, est souvent tenté de déserter un terrain si ingrat. La colonie ne peut pourvoir à sa subsistance. Les ouragans dévastent ses champs, la mer engloutit les navires qui lui portent des provisions, et la Californie serait encore abandonnée sans la charité du père Kino, qui, résidant sur une partie du Mexique plus fertile, ne se lasse pas d'expédier à ses frères du blé et des vêtemens. Cependant la persévérance finit par triompher. Des excursions répétées ont fait découvrir des vallées plus accessibles à la culture. La vigne et l'olivier s'y acclimatent merveilleusement au milieu des rochers, et produisent des échanges contre le blé des côtes voisines. Les troupeaux importés d'Europe se multiplient en liberté, et bientôt la mission est à l'abri du besoin.—Défenseurs des Indiens comme Las Casas, les Jésuites ont obtenu que leurs ouailles ne seraient pas mises en réquisition pour travailler aux mines. Les sauvages reconnaissans se laissent instruire dans la vraie foi, et les missions de Saint-Jacques, Saint-Joseph, Saint-Ignace et Sainte-Rosalie ne tardent pas à rayonner autour de Loreto. C'est ici que le génie des Pères se montre dans toute son originalité. Ils ne trouvent pas de mots dans la langue des Indiens pour représenter la résurrection des morts. C'est un dogme qu'il leur faut cependant expliquer aux sauvages, et l'idée n'a jamais existé dans l'esprit de ces peuples primitifs. Les Jésuites prennent une mouche et la plongent dans l'eau jusqu'à ce que la vie semble éteinte. L'insecte est ensuite séché au soleil et revient peu à peu au sentiment sous l'influence de la chaleur. Les Indiens témoins de l'expérience s'écrient: *ibimuhuerté*, et les Pères s'emparent de ce mot pour désigner la résurrection de notre Sauveur dont ils donnent aux Indiens une conception lucide.

Sur ces entrefaites, Salva-Tierra reçoit l'ordre de se rendre à Mexico, dont un général le nomme provincial: un poste si élevé ne convient pas à sa modestie, et en 1700, il obtient l'autorisation de retourner s'ensevelir dans les missions qu'il a fondées. Philippe V a réclamé une carte de ses possessions sur l'Océan-Pacifique. Ugarte construit un navire en Californie; il s'embarque en 1719 sur le "*Triomphe-de-la-Croix*" et adresse bientôt au Roi l'atlas et la relation de son voyage d'exploration, qui fait autant d'honneur à la science qu'à l'intrépidité du Jésuite.

On comprend que Salva-Tierra a dû établir des réglemens d'une certaine sévérité à ses chrétientés naissantes. Les colons venus d'Europe ne peuvent supporter le frein mis à leurs mauvaises passions et réveillent le vice endormi dans les cœurs des indigènes. En 1734, un complot éclate, et les missions de Saint-Joseph et de Saint-Jacques sont soudainement envahies par des troupes de révoltés. Les pères Carranco et Tamar I sont massacrés au pied de l'autel, comme saint Thomas de Cantorbéry, et leurs corps livrés aux flammes, qui dévorent les chapelles et les bâtimens des Réductions. Un semblable assassinat menaçait tous les missionnaires; mais à la première nouvelle du désastre, le supérieur les fait se replier sur Loreto, où ils se retranchent, et il fait partir des émissaires pour réclamer des secours du vice-roi de Mexico. Celui-ci croit avoir des affaires plus sérieuses et ne songe pas à dégager les Jésuites. Cependant, les Indiens demeurés fidèles, se désolent d'être abandonnés de leurs Pères. Une longue procession s'achemine vers Loreto, elle porte en tête les croix, les bannières des missions, et ces pieux chrétiens viennent en supplians réclamer le retour de leurs bienfaiteurs au milieu d'eux. L'armée fidèle des Indiens marche contre les rebelles, les disperse, et conduit devant le supérieur les chefs du complot, dont ils demandent la mort. Mais celui-ci consent seulement à bannir de la colonie les meurtriers de ses frères, et le crime fait place au repentir chez les conjurés.

A continuer.

Effets probables de L'abolition des lois de Navigation.

En Angleterre, à la date des dernières nouvelles, tous les chantiers étaient déjà pleins de bâtiments en construction, de sorte qu'on serait obligé d'avoir recours aux chantiers de l'Amérique du Nord.

La construction paraît avoir pris une grande activité dans le Nouveau-Brunswick, et cette activité ne tardera sans doute pas à s'étendre à Québec. On vient de lancer à Saint-Jean deux superbes navires, l'un du port de 893 tonneaux, l'autre de 1026.

Mais quel que puisse être l'effet de la nouvelle loi par rapport à nos chantiers de construction, il est permis d'espérer qu'il en résultera de grands avantages pour nous dans les relations de commerce que nous pourrons nouer avec la France et autres pays, et dans la fréquentation de notre port par les navires étrangers qui pourront emporter nos produits en Angleterre ou ailleurs.

On se rappelle qu'un bâtiment suédois est venu, par anticipation, prendre ici l'automne dernier un chargement pour l'Angleterre, où il ne devait se rendre qu'après le 1er janvier. Nous avons appris par la dernière malle qu'il était arrivé sur la côte de France où il attendait le jour fixé. Nous lisons dans la *Gazette* de *Guernesey* du 22 décembre:

„Voici deux faits, nous écrit-on de Cherbourg, qui constatent les avantages immédiats que notre pavillon est appelé à recueillir de l'abrogation des anciennes lois de navigation anglaises.

„Le trois-mâts suédois *Flora*, capitaine Doulé, en relâche sur la rade de Cherbourg, a été expédié directement de Québec (Canada) pour ordre. Ce navire, qui est à la destination de l'Angleterre, restera sur rade jusqu'au premier janvier, époque à laquelle il lui sera permis d'entrer en franchise, d'après la dernière loi anglaise sur la libre navigation.

„Un certain nombre de navires français qui étaient allés dans le Levant porter des charbons pour le service des postes, en exécution du cahier des charges de l'adjudication de l'année dernière, ont trouvé à charger, à des conditions avantageuses, des suifs, graines et grains à destination de l'Angleterre."

Voici un autre extrait qui montre avec quel intérêt on attendait de France l'ouverture des ports anglais. On lit dans le *Journal du Havre*:

„L'abrogation des anciennes lois de navigation anglaises promet d'avoir, dès sa mise en vigueur, des résultats avantageux pour nos intérêts maritimes. Les dernières nouvelles reçues par le packet des mers du Sud annoncent, en effet, des affrètements qui n'auraient pu avoir lieu sous le régime de l'ancienne législation Les avis du Brézil disent aussi qu'il était question, à Bahia, d'affrètements analogues, toujours au bénéfice du pavillon français."

Nous ne doutons pas que toutes les puissances ne suivent l'exemple donné par la Suède et les Etats-Unis, en acceptant les conditions de réciprocité offertes par l'Angleterre. Nous apprenons, en effet, par les journaux apportés par la dernière malle, que le roi le Hollande en a fait la proposition aux Etats-Généraux maintenant en session, et qu'il y avait des négociations importantes sur pied entre la Grande-Bretagne et la Russie, au sujet de leurs relations commerciales. On dit que l'empereur est favorable à la réciprocité dans le commerce, et disposé à faire de grandes réductions de droits sur les marchandises anglaises, particulièrement celles de coton.

Le président de la République française a ordonné, dit-on, une enquête pour constater s'il ne serait pas possible de réduire les droits de douane sur certaines denrées. Ces droits sont tellement onéreux que les prix sont de 30 pour cent plus élevés en France qu'en Angleterre. Qui sait si le Canada ne pourra pas de nouveau, comme autrefois, exporter du blé en France. *Canadien.*

Nominations.

Les Messieurs suivans viennent d'être nommés Commissaires d'Ecole, par le Gouverneur en Conseil, en vertu des Actes Vict. Chap. 27 et 12 Vict. Chap. 50.

Octave Duplessis, écuyer, N. P., et James Kelly, pour la municipalité du Bourg de Sorel, comté de Richelieu.

Messire Paré, Curé, et Messieurs Pierre Riopel, François Brisson, Joseph Robichaud et Henry Burton, pour la municipalité de Sainte Julienne de Rawdon, comté de Leinster,

Messieurs Antoine Plouf, père, Pierre Haumond, dit Francœur, Isidore Laplante dit Champagne, Ant. Bergeron et Jos. Lorrain, pour la municipalité du Bord de l'Eau dit L'Abord à Plouf, dans la paroisse de Saint Martin, comté de Terrebonne.

Messieurs Michael Scott, Frs. Berthiaume, Lazare Gabouri, Timothée Delisle et Jean Marie Robitaille, pour la municipalité du village du Cap-Rouge, dans les comtés de Portneuf et de Québec.

Messieurs Pierre Lanielle dit Desrosiers et Pierre Beyer dit St. Pierre, pour la municipalité de St. Hermas, comté des Deux-Montagnes.

Melchior Prévost, écuyer, N. P., pour la municipalité de St. Jérôme, comté de Terrebonne.

Messieurs Regis Marquis, Louis Dupont, J. B. Simard, fils, Louis Boucher et Israël Simard, pour la municipalité de St. Féréol, comté de Montmorency.

Messieurs Ant. Duplessis, Jacques Vaillancour, Hubert Léonard, François Deguire et Elie Danis, pour la municipalité du village de St. Janvier, comté de Terrebonne.

Messieurs Hyacinthe Charbonneaux, Jos. Leroux dit Cardinal, Jean Martin, Louis Archambault et Paul Deschambault, pour la municipalité de l'arrondissement No. 4, paroisse de St. Jérôme, comté de Terrebonne.

Messieurs Pierre Vallière, Xavier Fortier, Germain Garneau, Procul Olivier et Jean Chrys. Baron, pour la municipalité de Halifax, comté de Mégantic.

Messire Frédéric Caron, Curé, J. O. C. Arcand, Jos. Fortier, écuyers, et Messieurs Ignace Gignère, fils, et Olivier Malboeuf, pour la municipalité du premier rang de la seigneurie de Saint Joseph de la Beauce, comté de Dorchester.

Messieurs Jos. Cloutier et Jolin Trenholm, pour la municipalité de Kingsey, comté de Drummond.

Messieurs Thomas Woods, Thomas Taylor, James Morrow, Robert Day et James Hammond, pour la municipalité de Sainte Angelique des Mille-Isles, comté de Terrebonne.

Messieurs Jos. Déjardins, Jos. Belle-isle, Jos. Godard, Michel Godard et Narcisse Truchon, pour la municipalité de l'arrondissement No. 2, paroisse de St. Janvier, comté de Terrebonne.

Messieurs Jean Noël Picher, David Poisson, Frs, Morrissette, Charles Le Blanc et Jos. Morrissette, pour la municipalité de Sainte Gertrude, comté de Nicolet.

Messieurs Jos. Filiatrault, Alex. Brosseau, Damas Filiatrault, Elie Rochon et Isidore Gravelle, pour la municipalité de la Rivière Cachée, paroisse de Sainte Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne.

Messieurs Ed. Mitchel, Erastus Young, William Rexford, Moses Hoyt et Ed. Reinick, junior, pour la municipalité de Magog, comté de Stanstead.

Messieurs Pierre Labelle, Jérémie Lesage, Leon Bélanger, Eustache Rochon et Abraham Dubois, pour la municipalité de la Côte de Blainville, paroisse de Ste. Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne.

Messieurs Aug. Mathe, Alex. Dubois, Olivier Deschambault, F. Jos. Gratton, pour la municipalité du Haut de Sainte Thérèse, paroisse de Sainte Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne.

Messieurs Thimothée Lannagan, John Lannagan, Marian Gratton, Xavier Fillion et J. B. Waddall, pour la municipalité du Bas de Ste. Thérèse paroisse de Ste. Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne.

Messieurs François Dubois, Jean Dyon, Thomas Piché, Nazaire Dubois et Jos. Piché, pour la municipalité du Sud de Ste. Thérèse, paroisse de Ste. Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne.

Messieurs Jean Noël, Jean Caron, Edouard Lafond, Jean Dumas et Pierre Voyer, pour la municipalité de Chester, comté de Drummond.

Messieurs Uldaric Hébert, Michel Hébert, Esdras Thibodeau, Chas. Poirier et Jean Vigneault, fils de Xavier, pour la municipalité d'Aston, comté de Drummond.

Révérend J. Irwin, John Frothingham et Andrew Watson, écuyers, pour la cité de Montréal.

Messire A. Croux, et Messisurs F. Larrivé, Hyacinthe Bertrand, Hyacinthe Tourangeau et F. X. Chene, pour la municipalité de St. Placide, comté des Deux-Montagnes.

☞ Nous recommandons la lecture de la dernière partie de la lettre du R. P. Laverlochères qui se trouve sur la 1re page.

REVENU DU NOUVEAU BRUNSWICK.—Le revenu de la province du Nouveau-Brunswik pour l'année 1849 a été de £95,532 17s. 4d. fesant une augmentation de £9,214 3s. 1½d. sur l'année 1848.

EMEUTIERS.—Trois des émeutiers arrêtés lors de la visite du Gouverneur à Toronto ont subi dernièrement leur procès et ont été condamnés à l'emprisonnement pour quelque temps. Mais Son Excellence leur a accordé leur pardon, et les prisonniers ont été libérés sans condition.

Extraits de Journaux.

Nous donnons l'extrait suivant d'une lettre de Québec, ecrite lundi à 3½ heures. Nous le recommandons à l'attention de tous les vrais amis de la cause libérale. Ils comprendront quels moyens leurs adversaires adoptent pour les combattre. C'est une puissante raison pour eux de redoubler d'énergie et de zèle, pour que les mauvais principes qu'on essaie d'inculquer à notre peuple demeurent sans effet.

Québec, 28 *janvier* 1850.

"..... L'élection va son train et très paisiblement, grâce aux mesures effectives prises pour empêcher les partisans outrés de M. Légaré, de se porter à des excès. Vous ne sauriez croire à combien de *fredaines* on a eu recours pour obtenir en faveur de M. Légaré, un grand nombre des voix qu'il a reçues. On a par exemple, fait ressusciter des morts, c'est-à-dire que de *bons et francs annexionnistes* se sont affublés des noms d'un grand nombre de personnes mortes du dernier choléra, et ont ainsi donné le change à MM. les officiers-rapporteurs. On a encore employé d'autres moyens aussi bas: parmi les *amis* de M. Légaré, on a été jusqu'à dire que les prêtres se mêlaient de l'élection, tandis qu'il est notoire qu'ils se sont tenus, à l'écart de toutes discussions et intrigues..... Je puis vous dire que depuis samedi du côté des annexionistes, l'argent a coulé à flots dans cette ville. Mais grâce au bon sens du peuple, M. Chabot, sera réélu par une majorité d'au moins 750 voix. Ce résultat devra convaincre les turbulents que, quoiqu'ils fassent, ils ne pourront persuader les paisibles habitants de Québec, que le socialisme est une belle chose et que le pouvoir serait mieux dans les mains des prouhonnistes que dans celle des citoyens libéraux qui rendent journellement de grands services au pays..... Le *rédacteur-en-chef de l'Avenir* a parcouru nos campagnes depuis quelque temps, pour recueillir des souscriptions à son journal. Il a employé pour parvenir à ses fins toutes sortes de moyens. C'est ainsi qu'à Ste. Anne de la Pérade, il a assuré aux habitants, que l'*Avenir* est simplement un journal de l'opposition, le journal du bon peuple, au lieu de dire franchement que c'est le journal qui travaille au renversement de l'ordre établi et à la ruine de l'église catholique en Canada. Quelques uns d'entre eux s'y sont donc laissé prendre, mais j'apprend d'eux-mêmes, qu'ils en sont tellement dégoûtés qu'ils vont le renvoyer, indignés qu'ils sont qu'on ait recours à la ruse pour leur extorquer ainsi de l'argent destiné à un pareil emploi. Je vous dirai de plus que le même individu se disait *agent* du *Moniteur*, et essayait de faire ainsi des dupes en faveur de ce journal-là...."

Minerve.

RÉSERVES DU CLERGÉ.—Le *Globe* parle d'un mouvement qui se prépare à Toronto pour obtenir la véritable expression de l'opinion publique à ce sujet. La force morale d'un tel mouvement est nécessaire pour que le ministère puisse régler cette question épineuse à la prochaine session. Quoique la *Gazette* en ait dit, il ne faut pas croire que cette question renferme l'abolition de toutes les corporations religieuses du Bas-Canada, et le pillage de leurs propriétés, comme on a fait des biens des Jésuites. *Idem.*

☞ C'est mardi prochain que doit avoir lieu la grande fête annuelle du *Mechanic's Institute*. Cette solennité a toujours été une des plus intéressantes et même instructives que nous ayons à Montréal. Les directeurs de cette importante institution méritent les plus grands éloges et nous espérons que la fête de cette année comme les précédentes rencontrera l'encouragement qu'elle mérite. *Idem.*

BULLETIN TELEGRAPHIQUE.—Les avis télégraphiques de Washington nous apprennent que le 28 janvier, le sénat s'est occupé, entre autres affaires, du bill de réciprocité avec le Canada, qui a pour but d'admettre les productions des Etats-Unis sans droits. Il a été renvoyé devant un comité général de tout le Sénat, et il a été ordonné qu'il fut imprimé. *Idem.*

INCENDIE.—Lundi dernier, entre 4 et 5 heures du matin, le feu a été mis à une grange appartenant à M. E. P. Rochon, située dans le haut du village de Terrebonne. Ce bâtiment était rempli de bois de service et de voitures; de là les flammes se communiquèrent à une écurie remplie de foin, et continuèrent leurs ravages jusqu'à une maison et de là à la boutique, puis à une autre maison. Toutes ces bâtisses étaient des mieux finies, et appartenaient à M. Rochon; la perte qu'il a encourue tant pour ses bâtisses que ses voitures et autres ouvrages faits, ses meubles, ses outils, du grain, du foin, etc., est évaluée au moins à £1,000, et rien n'était assuré.

D'après diverses menaces faites précédemment à M. Rochon par quelques individus du village de Terrebonne, on a tout lieu de croire et il n'existe aucun doute que ce sinistre est l'œuvre d'incendiaires. On a découvert les traces sur la neige de deux personnes qui se seraient approchées de la grange incendiée. M. Rochon avait fait arrêter pour émeute sept individus qui l'avaient insulté et menacé en face de sa maison dans la nuit du 15 décembre 1848; le procès est maintenant devant la cour de session, depuis le terme de janvier de l'année dernière et a été remis à la session d'avril prochain. M. Rochon avait déjà éprouvé des pertes considérables par suite des troubles de 1838. Outre ces pertes, il était un de ceux qui ont enduré un exil de six ans à la terre de Van Diemen. *Idem.*

—Avant hier soir, vers 8½ heures, un nommé Auguste Roulé, de la police montée, a été assailli *sans provocation par trois individus dans le faubourg Québec*. Deux de ces *braves* ont été identifiés et traduits devant le tribunal de police, présidé par le Major Johnson. Ils ont été convaincus et condamnés chacun à £1 d'amende et les frais. M. Coursol conduisait la poursuite et M. Mack la défense. Cette condamnation, quoique légère, servira d'exemple pour ceux qui s'imaginent avoir le droit d'insulter ainsi de respectables citoyens. *Idem.*

MACHINE INGENIEUSE.—Un ouvrier de Manchester a inventé pour son usage personnel, un réveille-matin fort ingénieux. La machine placée dans sa chambre à coucher est en communication avec la pendule de la cuisine au-dessous. Quand celle-ci marque l'heure du réveil, une cloche se fait entendre avec tant de force que le voisin lui-même en est réveillé, une allumette chimique prend feu, puis allume une lampe à l'huile, qui, descendant par des rails appliqués sur un plan incliné, va se poser sous une cafetière établie au centre de l'appartement, sur des supports en fer. La lampe fait bouillir l'eau en vingt minutes, et quand l'ouvrier est habillé, il n'a plus qu'à prendre son thé ou son café et il se trouve ainsi promptement en mesure de se rendre à son travail. 18 mois de patience ont été nécessaires à l'industrieux artisan pour faire sa machine, qui réunit plusieurs avantages, entre autres celui de l'economie, puisqu'un demi-penny par semaine suffit pour la faire fonctionner. *Canadien.*

CHEMIN DE FER D'HALIFAX A QUEBEC.—Le Secrétaire de la Compagnie du Chemin de fer de Québec et Halifax est récemment arrivé d'une tournée dans les Provinces d'en Bas. Il a recueilli environ 2570 parts, à part des octrois faits par différentes corporations. Les parts sont de £20 chaque. *Ami de la R.*

—Il a été reçu en cette ville, par la dernière malle européenne, une lettre de Mgr. Demers, évêque de Vancouver, annonçant qu'il devait quitter Paris le 18 décembre dernier, pour se rendre à Rome, où il espérait se trouver pour la célébration de la fête de Noël. Ce prélat se montre satisfait des encouragements qu'il a reçus dans la capitale de la France pour les missions de l'Orégon. Il devait avoir une entrevue le 16, avec le Président de la République.

Journal de Québec.

NAISSANCES.

En cette ville, le 27 du courant, la Dame de J. A. Berthelot, Ecr., avocat, amis au monde un fils.

Hier 31 courant, la Dame de M. P. L. Morin, du Bureau des terres de la couronne, a mis au monde un fils.

Aux Cèdres, le 28 du courant, la Dame du Dr. A. Berthelot, a mis au monde un fils.

DECES.

En cette ville, rue Ste. Radégonde, le 30, Kenneth Walker, Ecr., ancien et respectable marchand de la rue St. Paul, âgé de 78 ans; il habitait Montréal depuis 58 ans.

A St. Jacques de l'Achigan, le 15 du courant, Marie-Louise Donalda, enfant de M. Odilion Poirier, à l'âge de 6 ans.

A St. Gabriel de Brandon, le 2 du courant, à l'âge de 32 ans, après une maladie de quelques heures, dame Zoé Cottin dite Dugal, épouse de M. Séraphin Olscamps, ci-devant du village de Berthier. Elle laisse pour déplorer sa perte un mari et quatre enfants, ainsi qu'un grand nombre d'amis.

A St. Pie, le 23 du courant, après une maladie de deux jours, Delle, Marguerite Labatte, âgée de 50 ans; ses funérailles ont eu lieu à St. Hyacinthe le 25 en présence d'un concours nombreux.

Au Cap-Santé, le 30 ult. M. Jacques Vallerand, Instituteur, âgé de 75 ans.

Au faubourg St. Jean, le 19 du courant, M. Edouard Bolduc, maçon, à l'âge de 22 ans Il laisse une épouse et un jeune enfant.